ÉVALUATION DU COMITÉ DIRECTEUR SUR L'ANTI-DISCRIMINATION, LA DIVERSITÉ ET L'INCLUSION

Réponse du management et plan d'action





Nom du rapport d'évaluation :	Évaluation du Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion		ersité et l'inclusion
Date du rapport d'évaluation :	22 mars 2024	Date du plan d'action :	18 juin 2024

Réponse globale du management à l'évaluation :

Cette évaluation approfondie a démontré les résultats positifs du CDADI sur les questions générales et transversales d'égalité et de non-discrimination. L'équipe d'évaluation a souligné la coopération fructueuse du CDADI avec d'autres comités intergouvernementaux et a identifié six enseignements tirés pertinents.

Le nouveau programme et budget et le mandat pour 2024-2027 adoptés par le Comité des Ministres ont donné au CDADI une base solide pour la mise en œuvre des recommandations utiles formulées dans le rapport d'évaluation, dont toutes ont été acceptées. En particulier, le mandat prévoit des activités pour soutenir la mise en œuvre de plusieurs des recommandations du Comité des Ministres préparées par le CDADI au cours de ses quatre premières années de fonctionnement.

Le CDADI, dans le cadre de la structure intergouvernementale du Conseil de l'Europe, se concentre sur l'élaboration d'approches et de normes communes entre les 46 États membres et leurs autorités, qui sont les parties prenantes centrales, tandis que d'autres parties prenantes, telles que les organisations intergouvernementales et non-gouvernementales sont étroitement associées aux travaux intergouvernementaux du CDADI et contribuent à l'élaboration et à la diffusion de ses résultats.

PLAN D'ACTION

Décision du management¹	Entité en charge ²	Actions prévues ³ (déterminées par l'entité)	Justification pour la non-acceptation4	Échéance de l'action	Personne responsable de l'action
Recommandation 1 devrait être une pr		fférentes parties prenantes devrait être analysé. La collabo	oration avec les acteurs s	susceptibles de fair	
☑ Acceptée □ Partiellement acceptée □ Rejetée	DGII	 Sur la base d'une analyse des parties prenantes, des priorités seront établies pour faire avancer le programme de l'ADI. En particulier, les actions suivantes sont prévues : Un échange de vues au sein de la CDADI sera proposé sur la façon dont les États membres coordonnent en interne la préparation et le suivi des travaux du CDADI, afin d'impliquer toutes les autorités compétentes au niveau national, en vue de faire avancer les travaux de la ADI. L'organisation de la Semaine contre le discours de haine du 18 au 20 juin 2024, parallèlement à la 9e réunion du CDADI, servira à organiser des échanges approfondis avec les organisations de la société civile. Il sera proposé que le CDADI renforce davantage la participation des parties prenantes, telles que les organisations de la société civile, les organisations intergouvernementales et les organismes indépendants, à ses travaux et à ceux de ses sous-structures pour faire avancer le programme de l'ADI. 		1ère et 2ème actions : 30/12/24 3ème action : 31/12/25	Directrice Générale de la DGII

^{1.} La décision du management est en rapport avec la recommandation (Acceptée, Partiellement acceptée, Rejetée).
2. Suggestion initiale - à définir/actualiser par la direction.
3. Pour la mise en œuvre des recommandations acceptées.
4. Pour les recommandations qui sont rejetées.

Décision du management ¹	Entité en charge ²	Actions prévues ³ (déterminées par l'entité)	Justification pour la non-acceptation ⁴	Échéance de l'action	Personne responsable de l'action
vraient être mesur	és. Pour ce faire,	éalisés en matière d'ADI grâce à l'approche stratégique du des exercices de collaboration entre le CDADI et les États r pportées aux recommandations, et de mettre en avant et r	nembres sur les enseign	ements tirés pour	raient être mis en
☑ Acceptée □ Partiellement acceptée □ Rejetée	DGII	Les activités telles que les révisions de la mise en œuvre des recommandations du Comité des Ministres, les visites thématiques de l'ADI-ROM, les rapports thématiques de l'ADI-SOGIESC, le pilote de l'indice de gouvernance multiniveaux par l'ADI-INT et le travail du groupe de travail sur le discours et le crime de haine seront utilisés, en tant qu'exercices collaboratifs des enseignements tirés, pour mettre en évidence les réponses aux recommandations et attirer l'attention sur les résultats stratégiques du CDADI, tout en les renforçant.		31/12/2025	Directrice Générale de la DGII
Recommandation : stratégique du CD <i>l</i>		t de rappeler aux États membres leurs engagements en ma	atière d'ADI par une com	munication ciblée	de l'approche
☑ Acceptée □ Partiellement acceptée □ Rejetée	DGII	 Trois actions sont prévues : Dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie de communication par le secrétariat du CDADI, l'accent sera mis sur la nécessité de fournir des informations concernant les objectifs stratégiques des activités du CDADI, l'élaboration de ces objectifs, les possibilités d'implication dans les processus de rédaction et les choix stratégiques effectués lors de la préparation des résultats du CDADI. 		1ère action : 31/12/2025	Directrice Générale de la DGII
		• Un échange de vues sera proposé au sein du CDADI sur la communication efficace des résultats du CDADI et des engagements des États membres envers l'ADI.		2ème action : 31/12/2024	
		 Les membres, les participants et les observateurs du CDADI seront systématiquement encouragés à distribuer, expliquer et promouvoir largement les résultats du CDADI. 		3ème action : 31/12/2025	

Décision du management¹	Entité en charge²	Actions prévues ³ (déterminées par l'entité)	Justification pour la non-acceptation ⁴	Échéance de l'action	Personne responsable de l'action
Recommandation	4 : Les orientatio	ns et les boîtes à outils devraient être plus pratiques et no	tamment contenir des é	léments faciles à n	nettre en œuvre.
		Le CDADI, ses sous-structures et le secrétariat devront veiller à ce que les études, les documents d'orientation et les boîtes à outils soient adaptés de manière optimale aux besoins des groupes cibles en les faisant participer à l'élaboration de ces produits, en simplifiant le langage utilisé dans les produits et en testant et en affinant les produits.	stantes pour améliorer la	31/12/2025	Directrice Générale de la DGII c les autres secteurs
du Conseil de l'Eur	ope travalliant s	ur ces questions.			
☑ Acceptée □ Partiellement acceptée □ Rejetée	DGII	Le secrétariat du CDADI échangera avec d'autres secteurs du Conseil de l'Europe afin d'explorer les possibilités d'améliorer la coordination, notamment en étudiant la faisabilité de l'intégration de l'égalité. Sur la base des résultats, des suggestions seront faites au CDADI pour qu'il étudie les moyens d'intensifier son interaction avec d'autres organes du Conseil de l'Europe.		31/12/2025	Directrice Générale de la DGII

Abréviations		
ADI	Anti-discrimination, diversité et inclusion	
ADI-INT	Comité d'experts sur l'inclusion interculturelle	
ADI-ROM	Comité d'experts sur les questions relatives aux Roms et aux Gens du voyage	
ADI-SOGIESC	Groupe de travail sur l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'expression de genre et les caractéristiques de sexe	
CDADI	Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion	
DGII	Direction générale de la démocratie et de la dignité humaine	